

**CCAS 2026-002A**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Nombre
de Conseillers :**
**en exercice -11-
présents 10
votants 10**

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**

Le 29 avril

le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Béatrice LE GUEN.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 23 avril 2026

PRÉSENTS : Mme LE GUEN, Présidente ; Mme CHAPUT, Mme FOUCAUD, M. POUMEROULY, Mme MAY, Mme LABIDOIRE, Mme MIDON, Mme THEOLAS, M. RIOU, Mme SENEQUE

ABSENTS : Mme PAGLIONE-BISMUTH

POUVOIRS : Néant

Madame CHAPUT a été élue secrétaire de séance.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION CCAS 2026-002

BUDGET CCAS – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL – ANNÉE 2025

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le 01/06/2026

ID : 087-268717808-20260429-2026002A-DE

**SUITE DE LA DELIBERATION CCAS 2026-002A
BUDGET CCAS – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE
RECEVEUR MUNICIPAL – ANNÉE 2025**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité,

● **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour Copie conforme
La Présidente,*

Béatrice LE GUEN



**Béatrice LE GUEN
Madame le Maire
1 juin 2026**